



ACTIONS EDUCATIVES - PROJETS – SORTIES - VOYAGES

DOSSIER DE PRESENTATION DU PROJET AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ATTENTION : tout projet (projet culturel, sortie et voyage avec ou sans coût élève) doit être impérativement présenté en Conseil d'Administration.
 Circulaire n° 2011-117 du 3 août 2011 (Alinéas I.2 et I.3)

<i>Rayer la mention inutile</i>			<i>Cadre réservé à l'administration – Ne rien inscrire</i>		
<i>Type d'action :</i>	<i>Caractère :</i> OBLIGATOIRE FACULTATIF	Si déplacement collectif en bus ou train : remplir également la fiche DSDEN	<i>Date réception</i>	<i>Décision prévue</i>	<i>N° Dossier</i>

Etablissement : Lycée Jeanne d'ARC - 16, Rue Pierre FOURIER - 54000 NANCY

Demande déposée par (nom de la personne initiant le projet) :

<i>Madame, Monsieur</i>	
<i>Fonction</i>	
<i>Téléphone</i>	
<i>Courriel</i>	

Intitulé du projet présenté (1 projet par dossier) :

Date de réalisation prévue :

Niveau, section ou catégorie d'élèves concernés – Effectifs :

<i>Classes</i>	<i>Niveau</i>	<i>Effectif</i>	<i>Section</i>
<i>Exemple : 2 classes</i>	Seconde	50	Seconde 1, Seconde 2

Date de présentation du projet en Conseil d'Administration :

ATTENTION : tout projet (projet culturel, sortie et voyage avec ou sans coût élève) doit être impérativement présenté en Conseil d'Administration.
 Circulaire n° 2011-117 du 3 août 2011 (Alinéas I.2 et I.3)

MERCİ DE RENSEIGNER LISİBLEMENT – TOUT DOSSİER İNEXPLOİTABLE SERA
 RETOURNE

DESCRIPTIF DU PROJET : A ne pas remplir si le projet a déjà été voté au CA

Présentation du projet

UNESCO (Engagement en faveur de l'éducation à la paix et aux droits de l'homme, à l'apprentissage interculturel, l'éducation au patrimoine, au développement durable, aux problèmes mondiaux et à la solidarité internationale).

Intérêt pédagogique du projet (se référer au Projet d'Etablissement) :

Pièces à joindre :

Tous documents pouvant étayer le projet (dresser la liste des documents ci-dessous)

BUDGET PREVISIONNEL (le budget doit être sincère et équilibré) établi par le responsable du projet :

A ne pas remplir si le projet a déjà été voté au CA

RECETTES		DEPENSES	
PARTICIPATION		TRANSPORT <i>Préciser impérativement le nom des transporteurs retenus.</i>	
Participation des Familles : X		Avion (Compagnie:)	
		Bus (Transporteur:)	
Etablissement : Part accompagnateurs X		Train (Transporteur:)	
Autre :		Autres (précisez :)	
		HEBERGEMENT	
Dons : associations, clubs, FSE, MDL		Internat	
		Auberge de jeunesse	
Autres (précisez :)		Autres (précisez :)	
Autres (précisez :)		MATERIELS PEDAGOGIQUES (précisez)	
SUBVENTIONS ATTENDUES			
Commune ou communauté de communes		ACTIVITES/VISITES (précisez)	
Conseil Général			
Conseil Régional		DIVERS (précisez)	
Etat			
Autres (précisez :)			
TOTAL RECETTES		TOTAL DEPENSES	

VALIDATION DU BUDGET PREVISIONNEL :

RESPONSABLES DU PROJET

L'Agent-Comptable ou le Gestionnaire,

Personne à joindre, responsable du projet,

Date,

ATTENTION :

Tout budget doit être vu auparavant avec l'Intendance.

Tout projet nécessitant un budget doit être déposé avec ce dernier
pour le passage en Conseil d'Administration.

Aucun projet, dont le budget comprend une subvention ne peut être voté,
si cette dernière n'a pas été accordée définitivement préalablement au vote en Conseil d'Administration.

ACCORD DE PRINCIPE DU CHEF D'ETABLISSEMENT :

Le Proviseur,

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique par le proviseur du Lycée Jeanne d'Arc, Frédéric SCHWALM. La collecte de vos informations personnelles est indispensable à la mise en œuvre de la gestion administrative du Projet.

Les informations sont recueillies sur le fondement de mission du service public. Les destinataires de ces données sont l'administration du lycée Jeanne d'ARC, la gestion matérielle et comptable et la vie scolaire de l'établissement. La durée de conservation est de 1 an.

Conformément au règlement général sur la protection des données de l'Union Européenne du 27 avril 2016, et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès aux informations qui vous concernent. Si vous constatez l'inexactitude de ces informations, vous pouvez les faire modifier. Vous disposez, en outre, des droits de limitation et de portabilité sur vos données à caractère personnel.

Si vous souhaitez exercer l'un de ces droits, veuillez-vous adresser à M. Le chef d'établissement. Par ailleurs, les coordonnées du délégué académique à la protection des données sont : dpd@ac-nancy-metz.fr

Enfin, vous disposez d'un droit de réclamation auprès de la commission informatique et libertés (CNIL).